

Réf: Dossier N° : 48939

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « ARCHIPLUME »****Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON GFCI PARCELLE 629 LOT 66,
01 BP 1492 ABIDJAN 01**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Fév 2018, et enregistrés au CEPICI le 25 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ARCHIPLUME » .

Objet: Bureau d'études en architecture : conception, études, réalisations et conseils. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et libérées partiellement par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON GFCI PARCELLE 629 LOT 66, 01 BP 1492 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur YEO DOWELY SEYDOU.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-11092 du 25/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°10334 du 25/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

